

Fontenay-sous-Bois

une ville à vivre



Commission de la vie démocratique

06 MAI 2021



DÉROULÉ

- Introduction
- Droit de pétition
- Le référendum décisionnaire locale
- Le référendum d'initiative Fontenaysienne
- Les commissions municipales
- L'université populaire
- Les conseils de quartiers
- Les concertations
- Le budget participatif
- Questions et échanges



DROIT DE PÉTITION

Avant

Auparavant 3500 signatures étaient nécessaires pour valider une pétition et le conseil municipal n'était pas dans l'obligation de l'inclure à son ordre du jour.

Maintenant

1% de la population fontenaysienne soit 530 signatures sont nécessaires.
Le conseil municipal à l'obligation de l'inclure à son ordre du jour.

Les conditions

- Doit être compatible avec le préambule de la Constitution française, la Convention européenne de Droits de l'Homme et des libertés fondamentales et avec les lois en vigueur.
- Doit concerner un champ de compétence de la municipalité (sinon elle sera considéré comme un vœu).
- Avoir plus de 15 ans (inscrit ou non-inscrits sur les listes électorales)

LE RÉFÉRENDUM LOCAL

Démocratisons les grands choix politiques

Dispositif inscrit dans la loi. N'est validé que si 50% des inscrits participent au référendum.

La Municipalité s'engage à prendre acte du référendum si 33% des inscrits sur liste électorale ont participé. Les référendum seront ouverts aux personnes ayants minimum 15 ans, inscrits ou non sur liste électorale.



LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE FONTENAYSIENNE

Pour aller encore plus loin

Si une pétition est signée par 10% de la population (soit 5300 signataires). Alors la proposition est soumise à un référendum décisionnaire local (sous les mêmes conditions)



LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Favoriser l'intelligence collective

Objectifs

- Présenter, échanger et débattre de la conduite des politiques publiques dans les grands domaines de l'action publique
- Elles sont ouvertes au public
- Elles se réunissent à minima 1 fois par an



Liste des commissions :

- Sports
- Forains
- Ondes
- Bâtiments
- Droits des femmes
- Vie démocratique
- Culture
- Santé
- Éducation
- Lutte contre les discriminations et pour l'égalité
- Projet alimentaire de terroir
- Projets urbains, espaces publics et mobilités
- Biodiversité, espaces vert et place de l'animal
- Jeunesse
- Politique de la ville
- L'assemblée *Fontenay 2050*



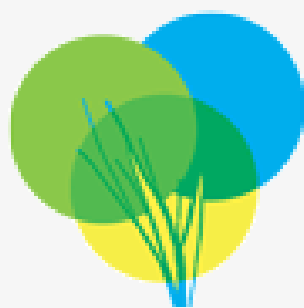
L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

L'éducation populaire au service de la
démocratie

Objectif

- Le partage et la diffusion de savoirs contribuant à la vie en bonne intelligence dans la ville et dans le monde

**UNIV'
POP**



- créée en 2015
- Organisation de plus de 40 évènements
- Rassemblant des centaines de personnes
- Des formes variées : des projections de films, des performances artistiques, des débats contradictoire, des débats mouvants
- Le conseil d'orientation est ouvert à tout.e citoyen.ne souhaitant y participer.

LES CONSEILS DE QUARTIERS

Repensons la démocratie de proximité

Objectifs

Favoriser la participation citoyenne en associant les habitants volontaires à une gestion plus transversale de la municipalité. Dans chaque Conseil de quartier, les habitants sont informés et consultés. Ils peuvent s'exprimer, échanger et participer aux décisions qui concernent leur quartier.



Bureaux de conseils de quartiers

Ils préparent l'ordre du jour des réunions de quartiers



Quartiers

il y a pour chacun d'eux un.e référent.e élu.e. et un.e référent.e du service vie des quartiers



Élus

Pour préparer au mieux les conseils de quartier, il est possible de convier les services concernés et les élu.e.s ayant la délégation adaptée à l'ordre du jour.



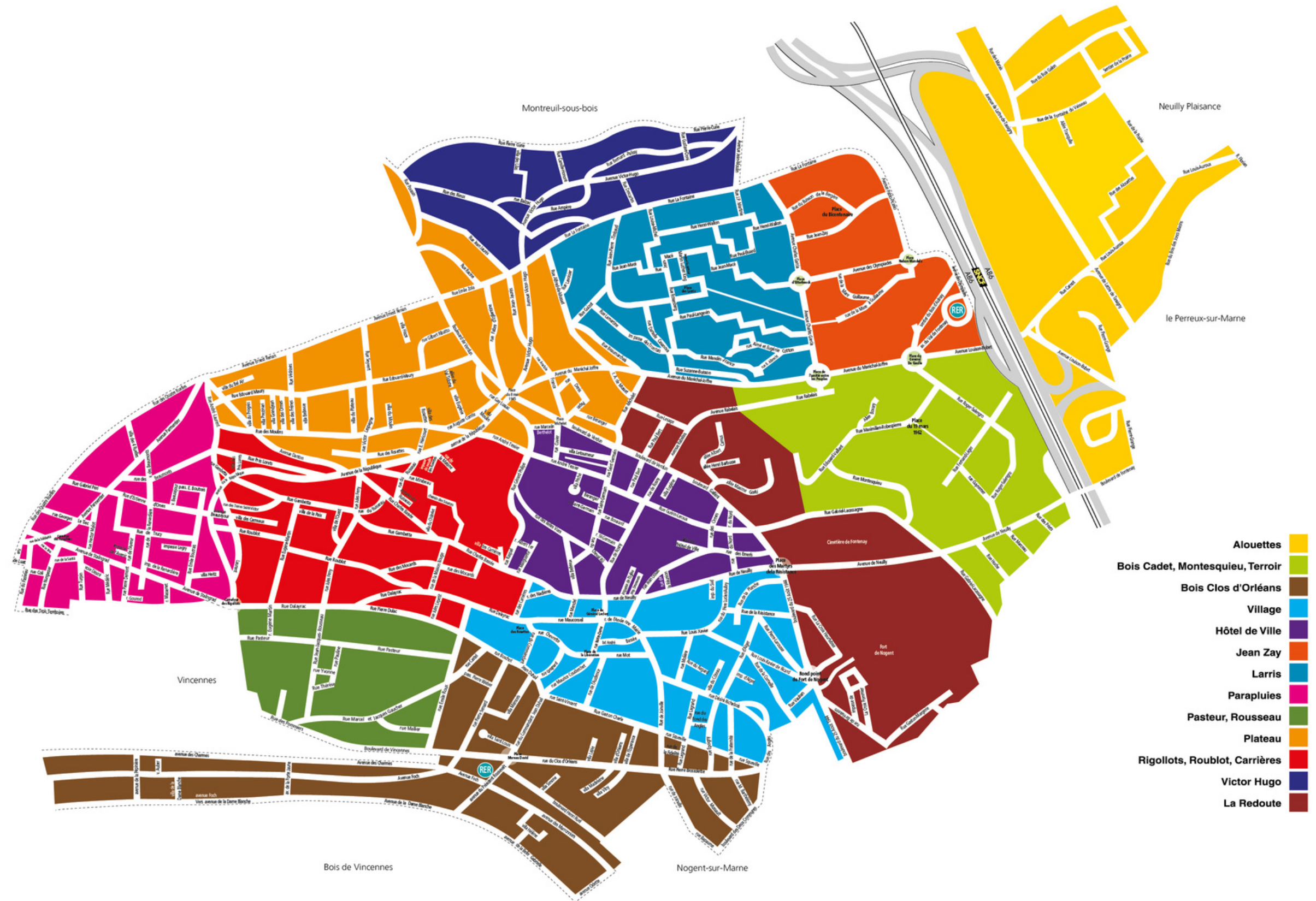
Portail citoyen

Pour de nombreuses problématiques du quotidien, le portail citoyen permet de signaler des dysfonctionnements.

LES CONSEILS DE QUARTIERS

Objectifs :

Offrir une plus grande proximité tout en permettant davantage de lien entre chaque conseil de quartier en fonction des thématiques.





LE CALENDRIER

Février - Mai

Travail de mobilisation pour redynamiser les conseils de quartiers : rencontre avec les associations, les commerçant.e.s, les parents d'élèves, les amicales de locataires etc.

Mai - Juin

Organisation des réunions des bureaux de conseils de quartiers.

Septembre - Octobre

Réunions des conseils de quartiers .



L'ASSOCIATION DES HABITANT.E.S AUX PROJETS DE LA VILLE.

construisons du commun

- **L'initiative** : L'action existe, indépendamment des habitant.e.s
- **L'information** : Les participant.e.s reçoivent l'information, il est possible de poser des questions ou faire des remarques mais le but n'est pas de récolter leur point de vue, mais de leur transmettre une information.
- **La consultation** : Les citoyen.ne.s sont invité.e.s à donner leurs avis, ce dernier est pris en compte mais la décision ne leur appartient pas.
- **La conception / négociation** : Organisé sous forme d'un débat, à la différence de la consultation, la concertation va tenter de créer des propositions concrètes, des consensus avec les participant.e.s.



L'ASSOCIATION DES HABITANT.E.S AUX PROJETS DE LA VILLE.

construisons du commun

- **La co-construction / co-décision** : Les citoyen.ne.s sont invité.e.s à véritablement participer au projet. Ils-elles peuvent soit participer à la construction, soit à la décision finale soit au deux.
- **La délégation** : Les participant.e.s décident de manière totalement autonome la mise en place d'un projet



RÉUNIONS À VENIR

- Réunion d'information sur le projet Rabelais à la Redoute le 11 mai
- Réunions de concertation sur le projet Tassigny Auroux aux Alouettes, réunion publique le 14 avril dernier, ateliers de concertation le mercredi 12 mai avec les enfants du centre de loisirs P.Demont et le samedi 29 mai de 10h à 12h30 avec tous les habitants du quartier des Alouettes
- Réunions de concertation sur les usages de l'espace public sur le quartier des Larris
- Réunion de concertation sur le plan de déplacement et le partage de l'espace public sur la Ville



LE BUDGET PARTICIPATIF

Des projets construits et choisis par les habitant.e.s

Objectifs

Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyen.ne.s peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité dans des projets d'investissement



FONCTIONNEMENT

Du budget participatif

- 1 Les citoyen.ne.s proposent des projets
- 2 Les projets sont analysés par une commission vérifiant leur faisabilité (légale, technique financière etc.), cette commission est composée de citoyen, des services de la ville concernés et d'élu.e.s
- 3 Les projets sont présentés aux habitant.e.s : c'est le moment de voter !
- 4 Les résultats du vote sont annoncés et la mise en œuvre peut commencer !



LE BUDGET PARTICIPATIF

Fontenaysien

Une enveloppe de 10 euros par habitant.e.s soit 530 000 euros pour des projets d'investissements. Elle veille à une répartition équilibrée sur l'ensemble de la Ville



LE BUDGET PARTICIPATIF

Calendrier

- **juin** : Validation du cahier des charges en commission de la vie démocratique et première annonce du lancement de septembre
- **septembre - décembre** : Lancement du budget participatif : récolte des projets
- **janvier - mars 2022** : analyse des projets
- **avril 2022** : Intégration du budget participatif dans le budget 2022
- **mai - juin 2022** : Vote des citoyen.ne.s pour les projets puis annonce des résultats

il est proposé de procéder de la manière suivante, soit avec un cycle de deux ans :


- 2021 : lancement 1er budget participatif
- 2022 : vote des projets, vote du budget et lancement de la réalisation
- 2023 : 2e budget participatif
- 2024 : vote des projets, vote du budget et lancement de la réalisation
- 2025 : 3e budget participatif, vote des projets
- 2026 : Vote du budget et lancement de la réalisation



Il est proposé que la commission de la vie démocratique du 22 juin 2021 détermine par différentes méthodes de vote les éléments suivants :

- ① L'âge pour proposer des projets et participer au vote du budget participatif
- ② Les thématiques du budget participatif :
 - Pour des projets de mobilier et/ou d'installation urbaine favorisant la convivialité, la solidarité et le lien social entre génération
 - Pour des projets d'expression culturelle, d'infrastructure libre de sport et loisirs
 - Pour des projets favorisant la santé, le bien-être et la nature en ville
- ③ Les modes de scrutin pour le budget participatif





Les différentes propositions concernant ces éléments et les modalités de vote seront transmises dans l'ordre du jour de la commission municipale.

**MERCI D'AVOIR
PARTICIPÉ!**

Questions et échanges